

HONORAIRES TRANSACTION

TRANCHE DU PRIX DE VENTE	TAUX HONORAIRES TTC* PAR TRANCHE**
De 1 à 94 999 €	9% avec un minimum de 3500€
De 95 000 à 144 999 €	8%
De 145 000 à 249 999 €	7%
De 250 000 à 299 999 €	6%
A partir de 300 000 €	5%

* TVA incluse au taux en vigueur de 20%

** Les honoraires de transaction sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat

Aucun honoraire ou frais d'aucune sorte n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

L'agence ne perçoit pas de fonds.

Barème établi au 01/07/20